



FEDERATION DES PERSONNELS DES SERVICES PUBLICS ET DES
SERVICES DE SANTE FORCE OUVRIERE
[SYNDICAT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MOSELLE](#)

**ELECTIONS PROFESSIONNELLES CST - CAP- CCP
8 DECEMBRE 2022**

Cher(e) collègue,

Tous les agents du Département de la Moselle sont appelés à élire leurs représentants du personnel au Comité Social Territorial (CST), aux Commissions Administratives Paritaires (CAP A, B ou C) ou à la Commission Consultative Paritaire.

du 1^{er} au 8 décembre 2022

Votez et faites voter **FORCE OUVRIERE**

Le Syndicat majoritaire au Département de la Moselle

Vos représentants du personnel seront élus à la proportionnelle : 20 élus en CST, 14 en CAP A, 10 en CAP B, 16 élus en CAP C et 10 en CCP.

FORCE OUVRIERE présente une liste dans toutes les instances.

Nos candidats sont issus de toutes les directions et représentent plus de 40 métiers de toutes les filières, qu'elles soient culturelles, sociales, administratives ou techniques.

FORCE OUVRIERE, un syndicat représentatif de
tout le personnel du Département de la Moselle,
toutes filières et tous grades confondus

Les représentants FO ont déjà fait preuve de leur savoir-faire. Ils sont expérimentés et bénéficient de nombreuses formations au niveau national et départemental afin de traiter au mieux les dossiers qui leur sont confiés.

Ils bénéficient d'assistance technique et juridique innovante afin de représenter vos **INTÉRÊTS COLLECTIFS ET INDIVIDUELS**

FO s'est toujours inscrit dans une logique positive et constructive en défendant les agents de toutes les catégories et de toutes les filières. Nous sommes réalistes et constructifs dans la recherche de vraies solutions pour améliorer le quotidien des agents.



**FEDERATION DES PERSONNELS DES SERVICES PUBLICS ET DES
SERVICES DE SANTE FORCE OUVRIERE
SYNDICAT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MOSELLE**

CE QUE FO A OBTENU :

- Une amélioration du régime indemnitaire suite à notre combat
- La prime SEGUR
- La mise en place du télétravail malgré le peu de motivation de l'administration et d'autres syndicats
- Instauration de la Participation Sociale Complémentaire (mutuelle et prévoyance)
- Possibilité de proposer des agents pour une promotion et ce dès 2011
- Une nouvelle réglementation du temps partiel et des titulaires mobiles
- Des horaires aménagés en cas de canicule
- Application des autorisations d'absence pendant la pandémie, prime Covid, masques FFP2
- La mise en place d'une commission dédiée aux assistantes familiales
- Le maintien des jours 'Alsace-Moselle' en jours fériés
- L'augmentation du point d'indice

FO n'a jamais pratiqué et ne pratiquera jamais la politique de la chaise vide, mais n'hésitera pas à prendre ses responsabilités par tous les moyens possibles lorsque l'avenir des agents et du service public sera en jeu.

NOS REVENDICATIONS POUR LE MANDAT A VENIR :

- Revalorisation du régime indemnitaire : un ajustement par le haut, une prime d'engagement collective pour tous les agents y compris les contractuels, création d'une prime de risques et pénibilité, augmentation de la prime d'assiduité
- Le télétravail à hauteur de 3 jours par semaine et indemnité journalière
- Augmentation de la participation sociale complémentaire à hauteur de 50 % pour les mutuelles et prévoyance avec une participation minimale de 60 €
- Recruter du personnel pour un service public de qualité (compensation des absences dans les services, maintien des temps partiels, remplacement de tous les départs en retraite)
- Au niveau national : augmentation du point d'indice (perte de 22% du pouvoir d'achat depuis 2000), abrogation du jour de carence, avancement d'échelon au minima, maintien de nos retraites
- Une véritable politique de médecine du travail et de prévention des risques professionnels
- Plus de transparence dans les promotions et les parcours professionnels des agents, suppression de la commission d'harmonisation
- Stagiairisation de tous les agents contractuels de catégorie C
- Présomption d'innocence pour les Assistants familiaux ainsi que leur reclassement en tant qu'agents titulaires
- Revalorisation du taux d'astreinte, des frais professionnels et des frais de repas

Du 1^{er} au 8 DECEMBRE 2022

VOTEZ ET FAITES VOTER EN FAVEUR DE FO, LE SYNDICAT MAJORITAIRE